



## PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE AIDE A L'EMBAUCHE : 8 000 €

Les employeurs qui recrutent, entre le 1er mars 2021 et le 31 décembre 2021, percevront pour la première année de contrat : une aide de 8 000 euros pour un apprenti de plus de 18 ans à 29 ans révolus.

- Cette aide à l'embauche vaut pour tous les contrats d'apprentissage jusqu'au Bac+5
- Elle sera versée aux entreprises de moins de 250 salariés et également aux entreprises de 250 salariés et plus, dès lors qu'elles respectent un objectif de 5% d'alternants dans leur effectif
- Cette aide vous sera versée mensuellement à hauteur de 800 €/mois pendant 10 mois

Avec cette aide, la première année d'apprentissage aura donc un "coût quasi nul" pour une entreprise.

### SIMULATIONS\*

Avec aide de 8 000 € Bac+3

**157 €/mois** lissé sur 12 mois au lieu de 823,93 € sans aides

Ex : Manon à 21 ans, elle va suivre une formation en bachelor (bac+3) sur 1 an.

Sa rémunération sera de 53% du SMIC soit 823,93 €/mois. Vous bénéficiez de l'aide de l'État de 8 000 €. Le coût mensuel chargé pour l'entreprise sera d'environ de 157 €/mois.

\* Tarifs indiqués non contractuels